



Département
des Pyrénées-Orientales



Port de Port-Vendres. Requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins

Dossier d'enquête publique
Pièce 2 - Bilan de la concertation publique



OCTOBRE 2016

Table des matières

<u>Chapitre 1 Les modalités de la concertation.....</u>	
1.1 <u>Information du public.....</u>	
1.2 <u>Expression du public.....</u>	
<u>Chapitre 2 L'analyse quantitative de la concertation.....</u>	
2.1 <u>Mobilisation du public.....</u>	
2.2 <u>Sur l'opportunité du projet.....</u>	
<u>Chapitre 3 L'analyse qualitative de la concertation.....</u>	
3.1 <u>Les enjeux de développement socio-économiques.....</u>	
3.2 <u>La réhabilitation des bâtiments de l'hôtel des Tamarins.....</u>	
3.3 <u>L'exploitation et la manutention.....</u>	
3.4 <u>Le développement touristique.....</u>	
3.5 <u>Les enjeux environnementaux.....</u>	
3.5.1 <u>La préservation des milieux naturels et de la biodiversité.....</u>	
3.5.2 <u>La dégradation de l'environnement local : paysage, bruit et pollution atmosphérique.....</u>	
3.5.3 <u>Le coût et la rentabilité du projet.....</u>	
3.5.4 <u>L'agitation dans le port.....</u>	
3.5.5 <u>Les autres sujets.....</u>	
<u>Chapitre 4 La décision du maître d'ouvrage.....</u>	12
<u>Annexe. Délibération du Conseil Départemental des Pyrénées- Orientales en date du 20 janvier 2014.....</u>	13

Le projet de requalification du quai Dezoums dans le port de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) porté par le Conseil Départemental 66, est soumis à enquête publique au titre des articles :

- **L 123-2-I-1° du code de l'environnement, le projet étant soumis à étude d'impact,**
- **L 214-8 du code de l'environnement, le projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation unique au titre de l'article L 214-3,**
- **L 2114-1 du CGPPP .**
- **R 5314-2 du code des transports,**

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces visées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement.

Pièce 1 Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet.

Pièce 2.	Bilan de la concertation publique.
-----------------	---

Pièce 3. Dossier de demande d'autorisation unique au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Pièce 4 Étude d'impact valant document d'incidences sur l'eau et document d'incidences sur l'état de conservation des sites
(2 volumes) Natura 2000.

Pièce 5 Résumé non technique de l'étude d'impact

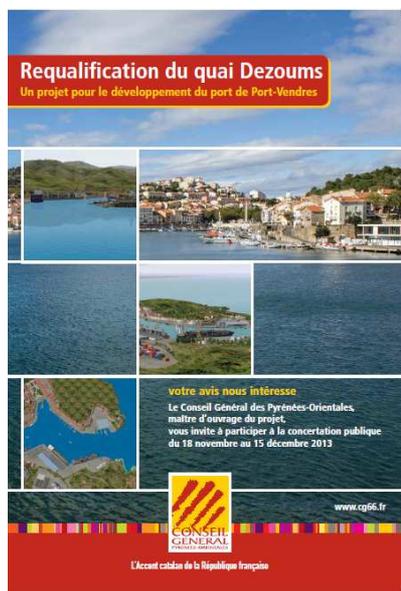
Pièce 6 Dossier de demande de dérogation d'atteinte aux espèces protégées au titre des articles L 411-1 et 2 du code de l'environnement.
(3 volets)

Pièce 7. Avis de l'autorité environnementale.

Chapitre 1 Les modalités de la concertation

La concertation réglementaire sur le projet de requalification du quai Dezoums à Port-Vendres s'est tenue du 18 novembre au 15 décembre 2013. Le dispositif mis en place a été le suivant.

1.1 Information du public



Une **plaquette d'information** sur le projet de 6 pages a été distribuée dans les boîtes aux lettres des particuliers et des commerçants de Port-Vendres (2360 plaquettes) le 12 novembre, soit une semaine précédant le début de la concertation réglementaire.



Un **espace projet sur le site internet du Conseil Départemental**, www.cg66.fr/concertation-port-de-port-vendres, a été ouvert le 18 novembre 2013 pour donner toute l'information au public sur le projet.

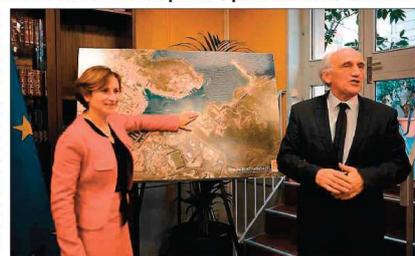
457 visites de l'espace internet sur le projet, dont 40 supérieures à 30 minutes, ont été comptabilisées sur la période de concertation (ces 457 visites se sont traduites par 685 téléchargements de la page internet du projet). Ces chiffres expriment la bonne appropriation de ce mode d'information.

La parution de novembre/décembre de *l'Accent Catalan*, magazine du Conseil Départemental et distribué dans tous les foyers du département le 12 novembre, comprenait une double page sur la stratégie du Conseil Départemental sur l'ensemble du port, et une présentation des modalités de concertation pour le projet.

Nouveau quai à Port-Vendres : place à la concertation

La concertation publique débute sur la requalification du quai Dezoums dont la mise en service est prévue, pour l'instant, en 2018.

C'est un dossier qui a causé bien des difficultés au conseil général entre 2006 et 2011 : la requalification du troisième quai du port de Port-Vendres, désormais baptisé quai Dezoums, a effectivement été bloquée par une décision du tribunal administratif après l'intervention d'associations écologistes. Pour autant, le Département n'a pas renoncé et présente aujourd'hui un nouveau projet qu'il soumet à la concertation publique. Des réunions seront ainsi organisées à Port-Vendres autour de plusieurs thèmes, dont l'environnement bien sûr, afin de présenter le projet à la population et éventuellement de l'ajuster avant de le soumettre à l'enquête publique.



Hermeline Malherbe et Michel Moly veulent croire en ce nouveau projet. Photo Tonton Jo

Trois hypothèses

Trois scénarios seront présentés : le premier sans requalification du quai, le second avec requalification du quai, et maintien de l'hôtel des Tamarins et le dernier en rasant le bâtiment. Quoi qu'il en soit, la reconstruction du quai Dezoums, qui avait fonctionné jusqu'en 2005, devrait coûter autour de 25 millions d'euros. « Au-delà de cette re-

qualification, c'est un projet d'avenir concernant l'ensemble du port de Port-Vendres qui est lancé », rappelle Hermeline Malherbe, présidente du conseil général. Les autres quais sont effectivement en cours de diagnostic et un nouveau bâtiment est construit pour accueillir la poissonnerie. « On est aujourd'hui à un tournant », insiste Michel Moly, conseiller général chargé du dossier qui continue : « Pour

préserver l'emploi, il est nécessaire d'améliorer l'outil de travail ». Le nouveau quai devrait ainsi mesurer 170 m contre 90 m actuellement et pourra accueillir des bateaux toujours plus longs. Quant à l'espèce protégée qui posait problème, elle sera déplacée dans le port et des enrichissements seront immergés pour favoriser le repeuplement de la faune et de la flore.

Mystère...

D'où vient le nom Dezoums ? Un mystère que les protagonistes de ce dossier ont dû mal à éclaircir. Si Michel Moly a enquêté de son côté, il n'a pour l'instant obtenu qu'une vague réponse. « C'était le nom du site, il doit venir d'une personne ». Si un lecteur a la réponse, qu'il nous contacte.

Par mail : redaction.perpignain@lindépendant.com



Le port en chiffres

- 12 millions. C'est, en euros, le chiffre d'affaires généré en 2012 par l'activité du port de commerce.
- 257 101. En 2012, 257 101 tonnes de fruits et légumes ont transité par Port-Vendres. Les importations restent largement majoritaires (221 470 tonnes).
- 14. Sur la période allant de janvier à août 2013, l'activité du port a augmenté de 14 % par rapport à l'année dernière (160 380 tonnes de produits chargés ou déchargés entre janvier et août 2013 contre 140 740 sur la même période en 2012).

Des parutions presse sur le projet et la tenue des réunions publiques ont été publiées préalablement à l'ouverture de la concertation préalable et pendant son déroulement.

- « Port-Vendres – Les échos de Portus Veneris – Fin de la concertation sur le port », insertion presse, *L'Indépendant*, 11 décembre 2013,
- « Port-Vendres – Port : dernière rencontre publique ce soir au Vauban », insertion presse, *L'Indépendant*, 12 décembre 2013.

- « Requalification du Quai Dezoums à Port-Vendres : 3 projets à l'étude », article, *La Lettre M*, 22 novembre 2013,
- « Port-Vendres – Concertation sur le port », insertion presse, *L'Indépendant*, 22 novembre 2013,

Des panneaux d'exposition sur le projet et les modalités de concertation ont été disposés sur les lieux suivants : gare maritime du port de Port-Vendres ; mairie de Port-Vendres ; Conseil Départemental "30 rue Pierre Bretonneau" à l'accueil ; entrée de la salle Vauban (salle du cinéma).

Des affichettes précisant les dates et lieux des réunions publiques ont été disposées sur toute la commune pendant la période de concertation : à l'extérieur de l'Hôtel de Ville de Port-Vendres, Rue Henri Dunant (Citre), Boulevard Maréchal Joffre (Coma Sadulle), Boulevard Joseph Phares, Place Castellane (Centre Culturel), Rue Madeloc (Cosprons) ; à la gare maritime à la CCIT, au CLTM, chez Transit Fruits, à la Capitainerie, à l'entrée de l'installation portuaire; aux douanes ; à l'entreprise Béar marine ; aux affaires maritimes (DDTM) ; au collège ; à la loge des pilotes ; à la loge de la SNSM ; à la poissonnerie des côtes catalanes ; sur la zone de l'anse Gerbal pour les pêcheurs (par la CCIT) et sur le point d'informations et accueil pour les plaisanciers ; au bureau du parc marin.

1.2 Expression du public



Des registres d'expression étaient disposés à la Mairie de Port-Vendres et au Conseil Départemental, 30 rue Bretonneau à Perpignan

Un contact e-mail était disponible sur le site internet du projet.

L'expression du public a été recueillie au cours de 4 réunions publiques :

- Réunion d'ouverture du 22 novembre au cinéma le Vauban,
- Réunion thématique sur « les enjeux fonctionnels et socio-économiques du projet » le 27 novembre au centre Culturel de Port-Vendres,
- Réunion thématique sur « les impacts du projet sur l'environnement » le 5 décembre au centre Culturel de Port-Vendres
- Réunion de clôture du 12 décembre au cinéma le Vauban.

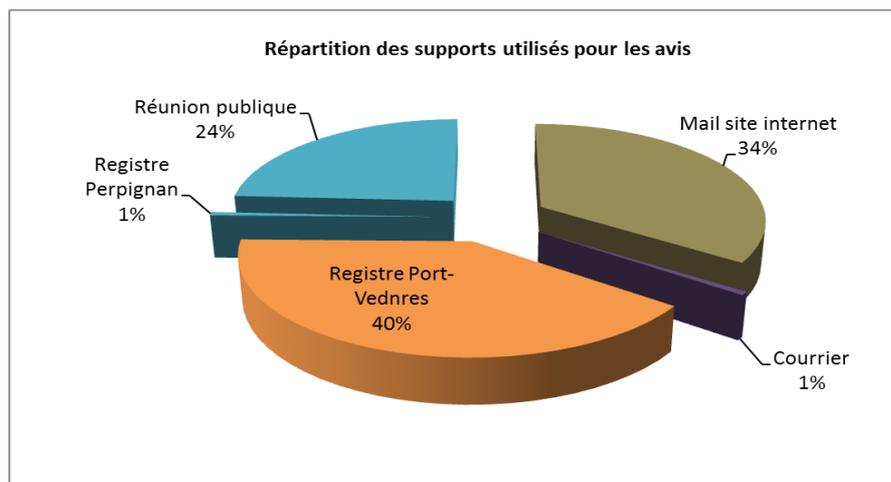
Chapitre 2 L'analyse quantitative de la concertation

2.1 Mobilisation du public

Le dispositif décrit précédemment a permis de mobiliser le public et les acteurs concernés : quelque 295 personnes ont participé aux 4 réunions publiques.

174 avis ont été exprimés à travers les différentes possibilités d'expression du public. Ces avis proviennent de différents supports et se répartissent ainsi :

- 40 % des avis, via le registre en mairie de Port-Vendres,
- 34 % des avis, via le site internet du projet,
- 24 % via les 4 réunions publiques,
- 2 % via le registre du Conseil Départemental à Perpignan et via l'envoi de courrier.



Ces chiffres expriment la bonne participation de l'ensemble des publics au dispositif de concertation.

2.2 Sur l'opportunité du projet

63% des opinions exprimés sur ce thème sont en faveur du scénario 2.

Les arguments développés sont :

- Le maintien d'une activité économique à Port-Vendres et la pérennisation voire le développement des emplois dans un contexte de crise économique internationale,
- Un projet de développement non seulement local mais aussi régional,

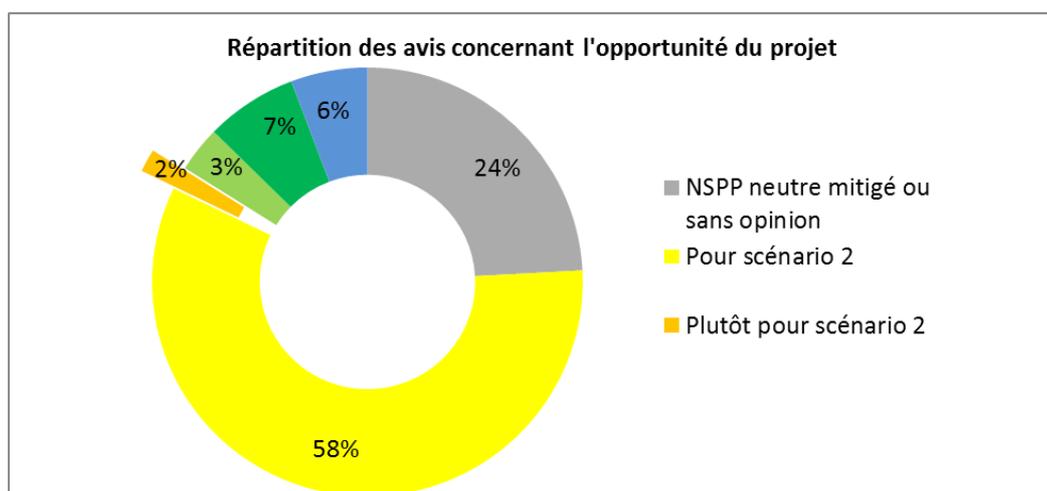
- Un projet pour faire face à la concurrence des autres places portuaires régionales et nationales,
- Une possibilité de diversifier les activités commerciales (trafic passagers, croisières) et donc d'assurer plus sûrement un avenir au port,
- Un trafic portuaire qui augmente depuis quelques années,
- Une solution pour faire face à la défaillance des deux quais existants actuels,
- Un port qui trouve avec la plateforme multimodale de Saint-Charles, un outil logistique largement dimensionné,
- Un projet qui contribue à la sécurisation de la manutention et donc des docks,
- Un projet en faveur du développement touristique de Port-Vendres et de toutes les activités de commerce et de service de la ville.

16 % des opinions exprimés sont contre le scénario 2 ou en faveur du scénario 1

Les arguments avancés sont les suivants :

- Une occupation faible des quais actuellement qui ne justifie pas cet investissement,
- Des perspectives de création d'emplois non assurées,
- Un risque d'agitation dans tout le port,
- Un projet qui comporte des nuisances et des impacts environnementaux,
- Un projet qui ne serait pas en faveur du développement touristique et de la plaisance.

21 % sont sans opinion sur l'opportunité du projet



Le choix entre les scénarios 2a ou 2b (avec ou sans la réhabilitation de l'hôtel des Tamarins) n'a pas vraiment fait l'objet de remarques particulières. Seul le choix entre le scénario 1 sans

réhabilitation du quai et un scénario 2 avec réhabilitation du quai s'est exprimé lors de la concertation réglementaire.

Chapitre 3 L'analyse qualitative de la concertation

Par la quantité et la qualité échanges produits, la concertation fut riche d'enseignement pour le maître d'ouvrage. De nombreux thèmes furent abordés au cours de la concertation.

3.1 Les enjeux de développement socio-économiques

C'est le thème qui a recueilli le plus d'expressions du public.

Le maintien et la création des emplois liés au projet est le principal argument en faveur du projet mis en avant par les différents acteurs. En lien avec les emplois, la qualité de service dans les prestations de manutention est citée plusieurs fois comme un élément différenciateur vis-à-vis des autres ports et donc comme élément de fidélisation des opérateurs maritimes. Les perspectives de développement du trafic portuaire en général à court et moyen terme sont soulignées ainsi que la croissance du trafic des fruits par cargos.

La localisation géographique de Port-Vendres est jugée bénéfique pour une prise de parts de marché de trafics portuaires sud-nord et nord-sud. Port-Vendres est cité comme un pôle d'activité économique majeur du département. De plus il possède le statut de point d'entrée communautaire pour le dédouanement (formalités fiscales et contrôles phytosanitaires). La diversification vers le trafic des passagers est perçue comme un atout supplémentaire pour la sécurisation et le développement économique du port et du territoire.

Les sceptiques soulignent le faible trafic portuaire actuel et ne voient pas d'intérêt à aménager un futur quai. Les opposants au scénario 2 mettent en doute le maintien et la création d'emplois.

La réponse du maître d'ouvrage

Ce thème avait été jugé initialement important par le maître d'ouvrage qui a mis en place une réunion thématique spécifique (réunion du 27 novembre 2013) dans son dispositif de concertation permettant avec l'intervention d'experts d'approfondir ce sujet. Le Conseil Départemental souligne l'intérêt d'investir pour garder un outil portuaire compétitif ; la configuration actuelle avec deux quais est insuffisante pour envisager les travaux de réhabilitation nécessaires sur ces quais sans perdre du trafic et pour prétendre à un développement de l'activité du port de commerce.

Port-Vendres est positionné sur un marché de niche, les fruits et légumes, qui reste porteur. Pour consolider les perspectives de développement, le projet vise une diversification des activités avec un positionnement sur le trafic passagers (aménagements Ro-Ro et Ro-Pax) et la croisière. Les chiffres avancés par le Conseil Départemental restent des chiffres réalistes basés sur des hypothèses d'augmentation de trafic et de nombre de palettes de fruits plutôt pessimistes donc largement atteignables. Les études socio-économiques montrent des taux de rentabilité plutôt satisfaisants. Sur les emplois, le Conseil Départemental se veut aussi prudent en affirmant un maintien des emplois existants avec le projet, même si les études laissent envisager leur croissance.

3.2 La réhabilitation des bâtiments de l'hôtel des Tamarins

La réhabilitation de l'hôtel des Tamarins était incluse dans un des scénarios (2a). Pourtant ce thème n'a pas fait l'objet de beaucoup de remarques. Les idées d'usage émises par le public pour cet équipement ont été rares. Un projet de musée archéologique ou de centre de mise en valeur des activités vinicoles et de pêche ou de maison des associations ont été proposés.

La réponse du maître d'ouvrage

Le Conseil Départemental s'est étonné que l'hôtel des Tamarins, dont la réhabilitation a fait l'objet d'un scénario spécifique, ne suscite pas plus d'intérêt que cela au cours de la concertation. Il souligne que l'investissement de 1 M€ pour cette réhabilitation doit s'appuyer sur une vraie vocation pour ce bâtiment. À l'issue de la concertation, le Conseil Départemental souhaite encore réfléchir au devenir de cet hôtel et à son intégration ou non dans le projet futur.

3.3 L'exploitation et la manutention

La qualité de service de la manutention (fiabilité et efficacité des prestations de déchargement) sur Port-Vendres a été soulignée plusieurs fois comme un atout différenciateur ainsi que les débouchés avec la plateforme multimodale de Saint-Charles.

La réponse du maître d'ouvrage

Le Conseil Départemental signale la prise en compte de la sécurisation des dockers apportée par le projet. Des espaces plus larges et mieux adaptés au transbordement et à la circulation de la grue permettront de favoriser cette sécurisation du travail.

3.4 Le développement touristique

Ce thème sur la vocation et l'avenir de Port-Vendres dans ce domaine fut largement abordé lors de la concertation. Les détracteurs du scénario 2 se sont exprimés sur le sujet en mettant en avant l'incompatibilité du projet et le développement touristique de la ville. La disparition de l'aire de camping-car et de l'anse des Tamarins, le renforcement de l'activité commerciale du port sont pour eux des mesures qui vont à l'encontre de l'essor touristique de la ville. D'autres interventions, dont celles du Comité Départemental du Tourisme et de la Région, ont remis en perspective le développement touristique de Port-Vendres dans son territoire. Ils rappelaient l'enjeu des croisières et le potentiel de Port-Vendres pour participer à la dynamique touristique du territoire à l'échelle départementale voire régionale.

La réponse du maître d'ouvrage

Le Conseil Départemental signale que la problématique du tourisme est à l'échelle départementale. Le projet grâce à la diversification vers la croisière pourra favoriser ce développement touristique avec des retombées directes sur la ville et sur tout le département grâce à des excursions vers tous les hauts lieux touristiques de la région.

3.5 Les enjeux environnementaux

3.5.1 La préservation des milieux naturels et de la biodiversité

La disparition de la plage des Tamarins comme espace naturel du littoral est jugée dommageable par les opposants du scénario 2.

3.5.2 La dégradation de l'environnement local : paysage, bruit et pollution atmosphérique

La question de l'impact paysager du quai avec les empilements de conteneurs a été soulevée par les habitants du quartier des Tamarins. Mais ce sont surtout la crainte d'un accroissement de la pollution atmosphérique et du bruit qui préoccupe les riverains de ce quartier.

Sur le bruit, la grue et les remorques des convoyeurs sont citées comme principales sources de nuisances. Cette perception, notamment du bruit de la grue, est atténuée par les propos d'un autre riverain.

Sur la pollution atmosphérique, la crainte d'un accroissement des suies et d'autres polluants atmosphériques est signalée par des riverains ainsi que l'incidence du projet sur le trafic routier.

La réponse du maître d'ouvrage

Ce thème avait été jugé initialement important par le maître d'ouvrage qui a mis en place une réunion thématique spécifique (réunion du 5 décembre 2013) dans son dispositif de concertation permettant avec l'intervention d'experts d'approfondir ce sujet.

- Dans le cadre du projet, le maître d'ouvrage s'engage à recréer des habitats pour la faune marine et à mettre en place un dispositif de gestion environnementale du projet. Il s'engage également à porter une attention particulière à l'interface ville-port et à la qualité architecturale des bâtiments portuaire, afin de favoriser l'intégration du port dans la ville et le paysage.*
- Le Conseil Départemental a informé le public qu'une solution existait pour supprimer la pollution atmosphérique et le bruit des bateaux à quai : le « courant de quai » qui permet une alimentation électrique des générateurs des navires pendant leurs opérations de déchargement. Cette solution va être étudiée par le Conseil Départemental qui souligne que le changement progressif des moteurs des bateaux vers des motorisations moins polluantes est en cours mais qu'elle dépend des compagnies maritimes.*
- S'agissant du bruit, le Conseil Départemental précise que le trafic des navires n'augmentera pas de manière significative et donc que les bruits provenant des navires n'augmenteront pas significativement. Ces sources de bruit seront également déplacées dans le port car les lieux d'accostage des navires changeront avec le projet. Le trafic routier des poids lourds n'augmentera pas lui non plus de manière importante. De plus la solution « courant de quai » permettra de réduire fortement les nuisances sonores des bateaux. Le Conseil Départemental rajoute que la grue peut être alimentée électriquement sans transformation majeure. Cette solution sera prise en compte dans le projet.*

3.5.3 Le coût et la rentabilité du projet

Le coût du projet a été jugé trop important par les opposants au scénario 2.

La réponse du maître d'ouvrage

Le Conseil Départemental précise que le projet est un projet mesuré et raisonnable. Il vise de passer de 300 MT à 400-450 MT à terme. Par ailleurs le Conseil Départemental précise qu'une part significative du coût du projet est dédiée à des mesures environnementales. La Région a affirmé son soutien et sa participation active au projet et à son financement.

3.5.4 L'agitation dans le port

Des craintes sur les conséquences du projet concernant l'agitation dans le port ont été exprimées. Le sujet du renforcement de la digue par son prolongement fut aussi évoqué comme solution en cas de tempête centennale.

La réponse du maître d'ouvrage

Ce sujet avait été jugé initialement important par le maître d'ouvrage qui a mis en place une réunion thématique spécifique (réunion du 5 décembre 2013) dans son dispositif de concertation permettant avec l'intervention d'experts d'approfondir ce sujet. Le Conseil Départemental a reprecisé le cadre et l'ampleur de cette étude qui a mobilisé des experts reconnus et des services techniques de l'État et s'est appuyé sur un modèle alimenté par une campagne de mesures sur plusieurs mois en différents points du port. Cette étude démontre le caractère neutre du quai sur l'agitation du port dans trois cas de figure contrastés : agitation normale (40 à 50 cm), agitation plus forte (1 m), épisode de tempête (2 à 3 m).

3.5.5 Les autres sujets

D'autres sujets comme les nuisances pendant les travaux, les impacts du dragage, le prolongement de la grande jetée, l'avenir de la délégation de service public du port et les procédures furent plus sporadiquement abordés au cours de la concertation.

La réponse du maître d'ouvrage

- *En phase de travaux, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place un dispositif de gestion environnementale du projet et des prescriptions permettant de limiter les nuisances aux riverains.*
- *Concernant l'opération de dragage, les prescriptions environnementales étant très contraignantes, un dispositif de filtre sera mis en place autour de la zone de travaux pour éviter que les matières en suspension se répandent dans le port. De plus, les matériaux dragués seront valorisés et réutilisés pour la construction du projet.*
- *Pour ce qui est du prolongement de la jetée : à proximité du musoir actuel, les fonds marins descendent très vite à de grandes profondeurs. Ainsi, le prolongement de cet ouvrage serait techniquement complexe et se traduirait par un coût très important, ne se justifiant pas par rapport au gain apporté.*
- *Par ailleurs, lorsque la délégation de service public du port arrivera à échéance, les élus décideront si la gestion du port se poursuivra en régie ou via une nouvelle délégation de service public après une phase d'appel d'offres.*

- *Enfin, le Conseil Départemental consulte de manière régulière les services de l'État dans le cadre de l'élaboration du projet, et se conformera comme il se doit, à l'ensemble des procédures réglementaires applicables, notamment en matière de respect du code de l'environnement.*

Chapitre 4 La décision du maître d'ouvrage

Compte-tenu du déroulement de la concertation et notamment :

- de la forte mobilisation du public,
- de la qualité et de de la complétude des échanges avec l'ensemble des parties prenantes,
- des attentes et avis exprimés
- des nombreux avis favorables en faveur de l'opportunité du projet de requalification du quai Dezoums (scénario 2),

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, maître d'ouvrage du projet de requalification du quai Dezoums, décide par délibération en date du 20 janvier 2014 de :

- poursuivre les études sur le scénario 2, niveau avant-projet, et de soumettre un scénario à l'enquête d'utilité publique au cours de l'année 2014,
- poursuivre sa réflexion sur l'usage fonctionnel des bâtiments de l'hôtel des Tamarins,
- intégrer dans les études, l'option du déploiement du « courant quai »,
- alimenter la grue mobile par source électrique,
- améliorer le projet sur l'interface ville-port par une bonne intégration urbaine et paysagère du port,
- mettre en place un management environnemental du projet notamment en phase travaux,
- et poursuivre le dialogue et l'information du public sur le projet.

Annexe. Délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales en date du 20 janvier 2014

Envoyé en préfecture le 21/01/2014
Reçu en préfecture le 21/01/2014
Affiché le 

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 20/01/2014

--oOo--

DELIBERATION N° SP20140120R_39

**OBJET : REQUALIFICATION DU QUAI DEZOUMS - BILAN DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE**

RAPPORTEUR Madame Hermeline MALHERBE
R :

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL, après en avoir délibéré, décide :

VU le rapport N° SP20140120R_39 qui lui est présenté,

VU le Bilan de la concertation joint en annexe

VU les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme

VU la délibération n°12 du 20 mars 2006

VU la délibération n°21 du 15 mai 2006

VU la délibération n°14 du 20 juin 2011

VU la délibération n°SP20131008R_1 du 7 octobre 2013 relative aux modalités de concertation publique –
requalification du quai Dezoums, anse des Tamarins- Port de Port-Vendres

D'APPROUVER le bilan de la concertation préalable à la requalification du quai Dezoums, anse des
Tamarins du Port de Port-Vendres, tel qu'annexé à la présente délibération, confirmant les objectifs
préalablement définis.

DE CONFIRMER l'opportunité de l'aménagement proposé, consistant à la requalification du quai Dezoums
qui comprend le prolongement du quai Dezoums, le dragage au droit du quai, la réfection du quai actuel, le
déplacement du hangar, et la construction d'une rampe Ro-Ro.

D'APPROUVER 

- la poursuite des études sur le scénario 2 prévoyant la requalification du quai Dezoums, et des réflexions sur l'usage fonctionnel des bâtiments de l'hôtel des Tamarins, afin de préciser les caractéristiques de la solution retenue soumise à l'enquête publique dans le courant de l'année 2014,
- les engagements issus de la concertation suivants :
- Intégration dans les études de l'option du déploiement du courant quai
- Alimentation électrique de la grue
- Prise en compte de la volonté d'améliorer l'interface Ville-Port par une bonne intégration urbaine et paysagère du Port
- Mise en place d'un management environnemental du projet notamment en phase travaux
- Poursuite du dialogue et de l'information du public

D'AUTORISER La Présidente

SEANCE PUBLIQUE DU 20 JANVIER 2014/DELIBERATION N° SP20140120R_39

180

Envoyé en préfecture le 21/01/2014

Reçu en préfecture le 21/01/2014

Affiché le

- à faire procéder à la poursuite de l'instruction administrative du dossier et de saisir toutes les instances et autorités compétentes et notamment l'autorité environnementale,
- à solliciter l'ouverture par le Préfet des enquêtes réglementaires prévues par la législation en vigueur,
- à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces, actes et documents à intervenir dans ce cadre,
- à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'État et la Région.

DE DELEGUER à la Commission Permanente les décisions ultérieures relatives à ce projet (finalisation des études, approbation projet, commande publique, conventions...) dans le respect des objectifs poursuivis et la limite de l'enveloppe prévisionnelle d'environ 36 M€

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Louis ALVAREZ, Monsieur Georges ARMENGOL, Madame Françoise BIGOTTE, Monsieur Alain BOYER, Madame Toussainte CALABRESE, Madame Marie-Thérèse CASENOVE, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Monsieur Pierre ESTEVE, Madame Mauricette FABRE, Monsieur Robert GARRABE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Marcel MATEU, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur José PUIG, Monsieur Elie PUIGMAL, Monsieur Alexandre REYNAL, Monsieur Jean RIGUAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean SOL, Monsieur Jean-Claude TORRENS, Monsieur Jean VILA

REPRESENTE (S) :

Monsieur Pierre BATAILLE (procuration à Monsieur Robert GARRABE), Monsieur Louis CASEILLES (procuration à Monsieur Alain BOYER), Monsieur Guy CASSOLY (procuration à Monsieur Jean-Louis ALVAREZ), Monsieur Jean-Jacques LOPEZ (procuration à Monsieur José PUIG), Monsieur Richard PULY BELLI (procuration à Monsieur Jean SOL), Monsieur Bernard REMEDI (procuration à Monsieur Georges ARMENGOL), Madame Véronique VIAL-AURIOL (procuration à Monsieur Jean RIGUAL)

ABSENT (S) :

Monsieur Guy ILARY

POUR :

Monsieur Jean-Louis ALVAREZ, Monsieur Georges ARMENGOL, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Françoise BIGOTTE, Monsieur Alain BOYER, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Louis CASEILLES, Madame Marie-Thérèse CASENOVE, Monsieur Guy CASSOLY, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Monsieur Pierre ESTEVE, Madame Mauricette FABRE, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jean-Jacques LOPEZ, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Marcel MATEU, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur René OLIVE, Monsieur José PUIG, Monsieur Elie PUIGMAL, Monsieur Richard PULY BELLI, Monsieur Bernard REMEDI, Monsieur Alexandre REYNAL, Monsieur Jean RIGUAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean SOL, Monsieur Jean-Claude TORRENS, Madame Véronique VIAL-AURIOL, Monsieur Jean VILA

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

Envoyé en préfecture le 21/01/2014
Reçu en préfecture le 21/01/2014
Affiché le 

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Françoise BIGOTTE faisait fonction de Secrétaire.



**Délibération signée électroniquement sous sa
forme originale,
la Présidente du Conseil Général, Hermeline
MALHERBE**

SEANCE PUBLIQUE DU 20 JANVIER 2014\DELIBERATION N° SP20140120R_39

182